

SANTÉ MENTALE ET TRAVAIL : PAS DE RÉTABLISSEMENT SANS EMPLOI

PAS DE RÉTABLISSEMENT SANS EMPLOI

Les personnes qui retrouvent un équilibre après une maladie mentale veulent se réinsérer dans la société. Mais, elles trouvent rarement un emploi à leur mesure.

Les personnes qui souffrent de troubles psychiques peuvent retirer beaucoup d'un travail : de la confiance en soi et du respect, une structure et des contacts sociaux, un moyen de sortir de leur isolement. Et un meilleur revenu. Mais souvent, elles craquent face aux exigences élevées du travail, à son rythme trépidant, au manque

de clarté des tâches à effectuer. Elles ont du mal à trouver un emploi adapté dans les entreprises, mais aussi dans les lieux où elles pouvaient jadis s'insérer plus facilement, comme les administrations locales ou même les entreprises de travail adapté. Il ne leur reste plus que le volontariat, alors que la plupart d'entre elles préféreraient un emploi rémunéré pour sentir qu'elles font pleinement partie de la société.

Voilà ce qui ressort d'entretiens avec des usagers des soins de

santé mentale, qui ont été réalisés à l'initiative du Fonds Reine Fabiola, du Fonds Julie Renson, et de la Fondation Roi Baudouin.

Ne nous collez pas l'étiquette 'incapacité de travail', disent ces usagers, mais partez plutôt de nos compétences, de notre capacité de travail. Ce nouveau principe trouve aussi un écho auprès des établissements de soins, des organisations patronales, des services de placement, des mutualités, des pouvoirs publics, des chercheurs...

EN UN COUP D'ŒIL

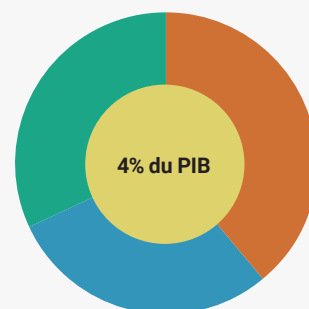
Selon le Panorama de la Santé : Europe 2018 de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE), les troubles de la santé mentale, comme la dépression, les troubles anxieux et les problèmes liés à la consommation d'alcool et de drogues, touchent plus d'une personne sur six dans l'Union européenne chaque année.

Outre l'impact sur le bien-être de ces personnes, ce rapport estime que les problèmes de santé mentale engendrent un coût total supérieur à 600 milliards d'euros – soit plus de 4 % du PIB – dans les 28 pays de l'UE. Pour une grande part, ces coûts sont liés aux taux d'emploi et à la productivité moins élevés des

personnes atteintes de troubles de la santé mentale (1.6 % du PIB ou 260 milliards d'euros) et aux dépenses plus importantes consacrées aux programmes de sécurité sociale (1.2 % du PIB ou 170 milliards d'euros), le reste correspondant aux dépenses directement allouées aux soins de santé (1.3 % du PIB ou 190 milliards d'euros).

En Belgique, selon l'INAMI, près de 380.000 salariés et près de 25.000 indépendants sont en régime d'invalidité. Leur mutuelle leur verse une indemnité. Leur nombre ne cesse de croître. Les problèmes psychiques sont la première cause d'invalidité parmi les travailleurs salariés. Ils représentent plus d'un tiers du total des cas.

Coût total engendré par les problèmes de santé mentale



1,6% du PIB : productivité réduite des personnes souffrant de problèmes psychiques

1,2% du PIB : dépenses supplémentaires de sécurité sociale

1,3% du PIB : dépenses soins de santé

FAITS ET ANALYSE

L'étude 'Mental health and work : Belgium' de l'OCDE (2013) révèle que le taux d'emploi des personnes souffrant de problèmes psychiques – surtout s'il s'agit de problèmes modérés – est très faible dans notre pays, en comparaison avec d'autres pays de l'OCDE. En Belgique, une proportion relativement importante des personnes ayant des troubles psychiques ne relèvent pas du régime d'invalidité, mais bien de celui du chômage, considéré comme plus sûr, et elles perçoivent donc une allocation de chômage. L'avantage est qu'elles restent ainsi en contact régulier avec les services de l'emploi. Quant aux patients qui exercent un travail, ils sont quatre sur cinq à faire état d'une productivité moindre.

1. Le retour progressif au travail : pas si simple

Pour les personnes en incapacité complète, il n'est souvent pas possible de reprendre d'emblée un emploi à temps plein. Pourtant, avec l'accord du médecin-conseil de la mutualité, elles peuvent passer par le système de retour progressif au travail.

Elles commencent par travailler à temps partiel en conservant une indemnité complémentaire versée par la mutualité, jusqu'au moment où elles peuvent reprendre le travail à temps plein. S'il s'avère au bout d'un moment qu'elles n'y arrivent pas, elles peuvent à nouveau béné-

ficier de leur indemnité complète de maladie.

Retour progressif à l'emploi : oui mais...

Les personnes qui souffrent de troubles psychiques travaillent relativement moins à temps partiel et reprennent ensuite moins souvent un emploi à temps plein. En outre, elles risquent davantage de rechuter et de retomber en incapacité complète (49,95% contre 43,61% en moyenne pour les salariés). Selon l'Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité (INAMI), le succès d'un travail à temps partiel dans le cadre de la réglementation en vigueur dépend des facteurs suivants :

- commencer tôt, dans les six premiers mois de la période d'incapacité,
- une activité de courte durée (de 1 à 6 mois) favorise le passage à une reprise du travail à temps plein,
- travailler de préférence de 15 à 25 heures par semaine, et certainement pas moins de 10 heures.

2. Le rôle crucial des employeurs

Les travailleurs qui ont un passé psychiatrique sont souvent très motivés à reprendre le travail. Mais les employeurs sont plus réticents à les engager. Ils craignent qu'ils aient du mal à s'intégrer dans l'organisation ou qu'ils décrochent rapidement. Et reconnaissons-le, ce n'est pas si facile.

Et pourtant, ça peut marcher. Ce qui est important, c'est que le candidat soit bien préparé et que l'employeur fasse preuve de la flexibilité voulue. C'est ce qui ressort d'une enquête faite par l'asbl liégeoise Article 23 auprès de 40 employeurs qui ont engagé une personne ayant souffert de troubles psychiatriques. Quels constats dressent ces employeurs ?

SALARIÉS	2016	2017
Nombre total de personnes en régime d'invalidité (= période de maladie supérieure à un an)	366.293	379.908
Reprise du travail à temps partiel pendant la période d'invalidité, avec l'accord du médecin-conseil	37.759	43.643
pourcentage	10,31%	11,49%
Nombre de personnes en régime d'invalidité souffrant de troubles psychiques	129.680	136.343
Reprise du travail à temps partiel parmi ce groupe	11.307	13.241
pourcentage	8,72%	9,71%
INDÉPENDANTS	2016	2017
Nombre total de personnes en régime d'invalidité (= période de maladie supérieure à un an)	24.472	24.749
Reprise du travail à temps partiel pendant la période d'invalidité, avec l'accord du médecin-conseil	3.974	4.528
pourcentage	16,24%	18,30%
Nombre de personnes en régime d'invalidité souffrant de troubles psychiques	5.401	5.620
Reprise du travail à temps partiel parmi ce groupe	502	625
pourcentage	9,29%	11,12%

(Source : Statistiques INAMI, 2017)

Facteurs de succès

- Des compétences, des capacités d'intégration et une autonomie suffisante (éventuellement après un parcours préparatoire).
- Un stage avant le recrutement.
- Un suivi assuré par un coach externe.
- Une personne de confiance dans l'entreprise, informée de la situation et du mode de fonctionnement du travailleur.

Des effets positifs à terme

- Amène souvent à revoir l'organisation du travail d'une manière avantageuse pour tous.
- Suscite au sein de l'entreprise une réflexion sur l'organisation du travail et la politique de bien-être au travail : aménagements raisonnables du poste de travail, flexibilité des horaires, qualité de la communication, espace de concertation... Ces engagements peuvent amener un surcroît de travail pour les collègues, mais uniquement durant la phase initiale.

Une prévention rentable

Investir dans la qualité de l'emploi, les conditions de travail, l'accompagne-

ment et le coaching, c'est une approche rentable. Selon la European Psychiatric Association (EPA), les interventions préventives dans le milieu de travail peuvent procurer, en un an, un retour sur investissement de 10 euros pour chaque euro investi. Les employeurs peuvent être responsabilisés et, si nécessaire, sanctionnés quant à leurs responsabilités en cas de problèmes psychosociaux. La loi impose une évaluation des risques psychosociaux, mais elle est rarement effectuée.

(Source : Quel est l'état de santé des soins de santé mentale en Belgique ? La réalité derrière les mythes. Itinera, 2013)

3. Concilier durablement soins et emploi

Le pouvoir politique et les acteurs de terrain font déjà des pas dans la bonne direction. "Pour répondre aux besoins d'un public de plus en plus fragilisé, nous avons mis en place en 2013 un projet d'expérimentation", explique Rosa Montagner, responsable de projets au Forem. "Neuf comités d'appui pluridisciplinaires comprennent des représentants du secteur de l'insertion professionnelle, du secteur social, de l'AWIPH, de la santé mentale (tant au niveau des services que du projet 107) et nos

assistants sociaux. En fonction des témoignages de ces derniers, ces groupes identifient les freins à lever et réfléchissent, en réseau, aux nouvelles pistes à tracer".

Vers un statut spécifique ?

Par ailleurs, le nouvel accord de coopération entre le Fédéral et les Régions met l'accent sur la nécessité de trouver des réponses appropriées aux personnes en recherche d'emploi et confrontées à des problèmes psycho-médicaux-sociaux. "À tous les niveaux, Office National de l'Emploi (ONEM) et INAMI compris, la volonté de faire émerger des parcours spécifiques, adaptés, est désormais à l'ordre du jour", poursuit Rosa Montagner. "Un travail ciblé sur cet objectif se met en place, avec une implication commune des secteurs de l'insertion et de la santé mentale. Nous réfléchissons à la possibilité d'un statut spécifique et, comme l'Office flamand de l'emploi et de la formation (VDAB), à un accompagnement plus adapté encore. Il ne s'agit pas d'exclure ces demandeurs d'emploi mais, au contraire, de personnaliser les offres de service en associant des secteurs qui auparavant ne travaillaient pas ensemble".

Sur le terrain : deux exemples de bonnes pratiques

Espace Socrate

Espace Socrate, une entreprise d'économie sociale carolorégienne, aide des usagers des soins de santé mentale à se (ré)insérer sur le marché de l'emploi en appliquant une méthode mise au point à l'université de Boston : 'Choisir – Obtenir – Garder'. Un candidat procède d'abord à une autoévaluation de ses besoins et de ses attentes. Il part ensuite à la recherche d'un emploi adapté. Il est

plongé d'emblée dans la réalité du monde du travail et il a l'occasion, si nécessaire, de suivre une formation ultérieure.

Op-Step

Op-Step est un programme destiné aux personnes qui cherchent un emploi et qui souffrent de problèmes psychiques. Orienté vers l'accès à l'emploi dans l'économie classique, il propose une formation individualisée

de 16 semaines qui permet de se développer sur le plan personnel et qui crée de nouvelles perspectives d'emploi, par le biais de visites d'entreprises, de modules de formation, de stages adaptés et d'un accompagnement lors d'entretiens d'embauche. En 2018, 18 modules de ce type ont vu le jour, mis en œuvre par Emino, l'organisation de référence en Flandre dans le coaching en matière d'emploi combiné à une restriction de travail et des problèmes de santé.

DES PISTES NOUVELLES POUR LE RETOUR AU TRAVAIL

Un dialogue avec les médecins et les employeurs

Le nombre de personnes en incapacité/invalidité ne cesse d'augmenter alors que le nombre de travailleurs qui exercent des métiers à risque a tendance à stagner. Face à cette tendance forte, il est essentiel pour l'INAMI de travailler à la responsabilisation de tous les acteurs concernés.

À cette fin, la Fondation Roi Baudouin a organisé un dialogue, à la demande de l'INAMI, avec d'une part, des employeurs (patrons et responsables RH) et d'autre part, des médecins (généralistes, psychiatres et rhumatologues).

Ces échanges, qui ont pris la forme de focus groups, ont mis en évidence les éléments qui freinent ou qui, au contraire, favorisent la réinsertion professionnelle. Un rapport de synthèse a été publié en vue de contribuer aux réflexions

de l'INAMI autour des statuts d'incapacité et d'invalidité.

Des priorités

Avec le programme 'Mind the Gap !', la Fondation s'est donnée pour objectif d'élaborer et de tester une méthode innovante d'établissement de priorités pouvant être appliquée à tous les domaines de recherche. L'un des trois projets-pilotes lancés dans ce cadre a été mené en collaboration avec le Centre d'expertise Incapacité de travail du service des indemnités de l'INAMI. Il portait sur la reprise des activités professionnelles après une incapacité de travail de longue durée. L'exercice s'est révélé payant : en donnant la parole à des parties prenantes trop souvent oubliées, il a fait émerger de nouvelles questions de recherche, révélatrices de besoins réels.

On peut lire dans le rapport de synthèse de cette initiative que toutes les parties prenantes aspirent

à une concertation plus systématique, un accompagnement plus ciblé, une plus grande attention aux motivations des intéressés - surtout lorsque celles du salarié et de l'employeur divergent - à l'élaboration de solutions pragmatiques pour la reprise du travail, et enfin, à un accompagnement psychologique permettant aux salariés 'retrants' d'échapper à une anxiété génératrice de burn-out.

Ces résultats peuvent-ils être transposés tels quels sur le retour au travail après une maladie mentale, ou un dialogue 'spécialisé' doit-il s'établir entre les personnes psychologiquement vulnérables, leurs proches et leurs soignants ? Poser la question, c'est y répondre. Car, dans le domaine de la santé mentale comme ailleurs, voire plus qu'ailleurs, l'implication de toutes les parties prenantes, en particulier des patients, s'impose, en vertu d'une règle incontournable : 'rien sur le patient sans le patient'.

POUR EN SAVOIR PLUS

- [Réintégrer le travail après une incapacité/invalidité : le point de vue des médecins et des employeurs \(2017\)](#)
- [Mind the Gap! - Définir ensemble des priorités dans la recherche sur le retour au travail après une incapacité de travail de longue durée \(2018\)](#)

Vous pouvez télécharger gratuitement ces publications sur www.kbs-frb.be



Agir ensemble pour une société meilleure

FONDATION ROI BAUDOIN

La Fondation Roi Baudouin a pour mission de contribuer à une société meilleure.

La Fondation est, en Belgique et en Europe, un acteur de changement et d'innovation au service de l'intérêt général et de la cohésion sociale. Elle cherche à maximiser son impact en renforçant les capacités des organisations et des personnes. Elle encourage une philanthropie efficace des particuliers et des entreprises.

La Fondation Roi Baudouin est une fondation d'utilité publique. Elle a été créée en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du roi Baudouin.

Merci à la Loterie Nationale et à tous les donateurs pour leur précieux soutien.

Abonnez-vous à notre e-news : www.kbs-frb.be

Suivez-nous sur

